Institut Français de la Mer Institut maritime de prévention

Communiqué de presse du 11 décembre 2006

Pas de compromis sur la santé et la sécurité au travail des marins pêcheurs!

Lors des évènements organisés récemment sur les questions de sécurité maritime (notamment le colloque ErgoMare d'octobre dernier à Lorient et les Deuxièmes Journées de l'économie de la mer début décembre à Paris) ont été dénoncées une fois de plus les conséquences sur la santé et la sécurité au travail des marins pêcheurs, du vieillissement des navires de pêche encore en exploitation.

En effet, il apparaît clairement que beaucoup de ces navires ne peuvent plus inscrire dans les volumes qu'ils réservent à la vie de l'équipage à bord les nécessités de sécurité et de salubrité à la fois raisonnables et telles qu'elles résultent notamment des directives européennes. Il faut donc impérativement pouvoir renouveler cette flotte avec des navires « aux normes ». Or de multiples raisons s'y opposent, tenant soit à l'accès à la ressource, soit à des règles prévues pour protéger cette ressource, soit encore à de multiples contraintes portant sur des limitations de jauge.

Agissant de conserve avec l'Institut maritime de prévention (IMP), l'Institut Français de la Mer demande aux organismes européens concernés de revoir en profondeur et sur ce point leurs politiques de protection de la ressource, certes à renforcer, mais sans que cela se fasse au détriment des volumes intérieurs affectés au travail ou à la vie à bord. Il y a en effet beaucoup d'autres modalités d'action, différentes mais sans incidence sur la santé et la sécurité au travail des marins pêcheurs (quotas, taille et capacité des engins, puissances affectées aux trains de pêche, etc.) pour limiter les prélèvements sur la ressource aux niveaux souhaités.

Concrètement, il conviendrait donc, à effort de pêche constant, non seulement de permettre, mais d'encourager fortement le renouvellement des navires, ce sans contraintes interférant sur le volume des locaux affectés au travail des captures et à la vie de l'équipage. Il faudrait aussi absolument lever l'interdiction d'aide à l'innovation quand il s'agit de sécurité ou de confort de l'équipage ou d'économies d'énergie.